



Rapport Moral de l'Association NAMD Année 2011-2012 Adopté le 22 septembre 2012

La saison 2011-2012 est marquée par une densité considérable d'événements et un basculement de l'opinion contre l'amalgame que nous observons sur tous les plans : international, européen, national et médiatique. Cette transformation va de pair avec un surcroît d'activité de notre association qui nous a conduits à d'importantes réformes.

DOSSIER INTERNATIONAL – Avec deux sessions du Comité Intergouvernemental de négociation sur le mercure où le rejet des amalgames par les peuples s'est confirmé ; un rapport européen, décapant pour la France, qui demande l'interdiction du mercure dentaire ; et une série de documents officiels aux effets concordants – le mercure dentaire est sérieusement mis à mal.

Octobre 2011 : un nouveau rapport de l'OMS fait le point sur la conférence des 16-17 novembre 2009. Il remplace le « Petersen Paper » (un document pro-amalgame dénoncé par les ONG, dont NAMD) et souligne que les enfants sont particulièrement sensibles aux effets neurotoxiques du mercure ; que l'amalgame est associé à des problèmes généraux de santé ; et qu'une majorité des effets secondaires dus aux matériaux dentaires sont liés aux amalgames. L'OMS appelle à passer aux alternatives.

28 octobre-4 novembre : 3^e session du Comité Intergouvernemental de Négociation sur le mercure (INC3) à Nairobi (Kenya). Marie Grosman y représente NAMD et la région Europe de l'*Alliance Mondiale pour une dentisterie sans mercure*. L'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine réclament la fin du mercure dentaire entre 2016 et 2018. Les Etats-Unis et l'Australie demandent également la disparition programmée des amalgames. L'Europe n'a pas encore adopté de position commune.

5 mars : le rapport d'expertise de l'agence *Bio Intelligence Service* (BIOIS), commandité par la Commission européenne, montre que la France consomme le tiers des amalgames en Europe et n'évalue pas les rejets de mercure dans l'environnement. BIOIS préconise de contraindre immédiatement les États-membres à adopter les mesures de dépollution appropriées et d'interdire l'usage du mercure dentaire à l'horizon 2018.

26 mars : Les préconisations de BIOIS sont discutées à Bruxelles. Les instances dentaires manoeuvrent pour retarder l'heure des décisions : on demande aux parties d'annoter le rapport et l'on prie le Scenihp de produire un nouveau rapport. NAMD, présente en force, rencontre un nouveau représentant du ministère de l'environnement qui nous écoute : M. Ralid Ajabboune.

Avril : Un rapport publié par un collectif d'ONG, *Le coût réel de l'amalgame dentaire*, estime qu'en tenant compte de tous les coûts environnementaux, l'amalgame est significativement plus cher (jusqu'à 87 \$) que les alternatives sans mercure.

14 juin : le Parlement Européen adopte une *résolution sur les Implants mammaires en gel silicone défectueux produits par la société française PIP* qui propose notamment d'opter pour un système d'AMM pour les dispositifs médicaux placés dans le corps du patient. Les matériaux d'obturation et de restauration dentaires sont naturellement concernés, et d'ailleurs Namd défend cette position depuis sa création.

22 juin : suite à notre demande, la nouvelle position française sur le mercure dentaire paraît sur le site de la commission européenne : « compte tenu des préoccupations environnementales et des questions émergentes relatives aux conséquences de la multi-exposition et aux effets des faibles doses, [...] les autorités françaises ne s'opposent pas à une suppression des amalgames au mercure dans le traitement de la maladie carieuse. »

27 juin-2 juillet : lors de l'INC4 à *Punta del Este* (Uruguay), l'*Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure* remercie la France pour sa nouvelle position. Le groupe de travail sur les produits et les processus a noté dans son rapport que « certains pays ont proposé de placer l'amalgame dentaire dans l'annexe C » (liste des produits contenant du mercure qui seront abandonnés).

11 juillet : BIOIS remet son rapport définitif à la commission européenne. Le mercure dentaire « demeure un important contributeur aux rejets de mercure dans l'environnement de l'UE ». Les experts préconisent l'interdiction des amalgames à l'horizon 2018.

24 juillet : la Commission européenne annonce que le Scenihl est à nouveau saisi sur la question de « l'innocuité des amalgames dentaires et de ses alternatives pour les patients et les praticiens » et doit préparer un nouveau rapport pour février 2013. Parmi les questions auxquelles le Scenihl doit répondre : « Existe-t-il des preuves scientifiques justifiant les motifs de préoccupation sanitaire dans l'utilisation des amalgames comme matériau de restauration dentaire ? ». Un appel à contribution est lancé, auquel Namd participera une fois de plus.

DOSSIER FRANÇAIS – Outre la pression internationale, le changement de position de la France doit beaucoup au discrédit de l'agence sanitaire.

14 octobre 2011 : NAMD, ATC et le RES rencontrent M. Ghislain, directeur de la Direction de l'Évaluation des Dispositifs Médicaux (DEDIM), qui annonce une actualisation du rapport de 2005, jugé caduc, en promettant de nous y associer. L'Agence semble notamment découvrir, grâce aux informations que nous lui apportons, que des alternatives aux amalgames, efficaces et abordables, sont disponibles. Malgré de nombreuses relances de notre part (lettres officielles, courriels, téléphone), une proposition pour que Marie Grosman intègre le groupe de travail et une importante contribution bibliographique envoyée le 05 avril 2012, nous n'avons eu aucun retour, aucune nouvelle.

novembre 2011 : éclatement médiatique du scandale des implants mammaires PIP, qui nous impacte de plusieurs manières : l'Afssaps sera moins disponible pour les autres dossiers ; l'Afssaps s'enfoncé dans le discrédit ; la réglementation laxiste des dispositifs médicaux est, enfin, puissamment ébranlée.

mai 2012 : l'Afssaps devient l'ANSM. Le personnel et l'essentiel du fonctionnement restent manifestement identiques.

juin 2012 : des rumeurs évoquent une « nouvelle position française » ; contacté par téléphone, R. Ajabboune confirme que les ministères de l'environnement et de la santé, s'affranchissant de l'avis de l'Afssaps-ANSM, ont adopté une position de principe qui ne s'oppose plus à l'interdiction du mercure dentaire. Le plus surprenant est que le texte français met en avant les « **conséquences de la multi-exposition et [des] effets des faibles doses** » sur la santé, et pas seulement l'argument de la protection de l'environnement.

10 juillet : rapport du Sénat *Santé, beauté, une priorité : la sécurité*, qui demande d'« interdire l'ensemble des CMR [substances cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques] de catégorie 2 dans les dispositifs médicaux destinés aux nourrissons, jeunes enfants et femmes enceintes » (le mercure inorganique composant les amalgames est classé CMR2).

Septembre : le CNOD et l'ADF envoient une lettre à Marisol Touraine pour lui demander de tout mettre en œuvre pour que le mercure dentaire échappe à l'obligation de réduction imposée par le traité international à venir. Des dentistes mécontents répliquent par une lettre ouverte à la ministre où ils se dissocient de l'Ordre et demandent l'interdiction de l'amalgame.

MÉDIAS – Nous avons constaté une ouverture sensible des journalistes à notre problématique.

Septembre 2011 : aux éditions Actes Sud paraît *Menace sur nos Neurones*, coécrit par Marie Grosman (MG) et Roger Lenglet. L'excellente presse sur ce livre permet à MG de s'exprimer dans les médias (notamment sur *France Inter* et *France Culture*) et lors de conférences dans toute la France.

27 octobre : conférence de presse organisée en partenariat avec l'Association Toxicologie-Chimie (ATC) et le Réseau Environnement Santé (RES). Le mercure dentaire bénéficie pendant quelques semaines d'une visibilité largement accrue qui ébranlera l'Ordre des Dentistes.

26 mars : tribune dans *Mediapart*, intitulée : « Le dossier des amalgames dentaires plombé par les conflits d'intérêts », cosignée avec Michèle Rivasi (députée européenne), André Cicolella, André Picot et Charlie Brown.

Dans l'ensemble, signalons notamment :

Sur Internet : Bastamag, le 21/11/11, un article remarquable de Sophie Chapelle ; Journal de l'Environnement du 28/11/11 ; une interview de Marie Grosman sur Enviro2B le 10/11/11 ; actu-environnement 29/06/12 ; Terra-eco 04/07/12 ; Journal La Seiche, mars 2012 <http://www.laseiche.net/bien-etre/portraits-43/article/marie-grosman-chercheuse-engagee> + les blogs de Michèle Rivasi et de Gilles Pargneaux

Dans la presse : le Monde du 27/10/11 ; le Nouvel Observateur du 24/11/11 ; Un dossier très complet d'Enquête de santé en décembre 2011 : « Du poison dans la bouche : à quand la fin des amalgames ? » <http://www.enquetesdesante.com> ; Viva du 01/02/12 ; un article de Geoffrey Begon dans L'Écologiste de l'été 2012

Radio : Marie Grosman était invitée dans l'émission « Service Public » du 22/09/11 sur France Inter ; 2- « Terre à Terre » du 10/12/11 sur France Culture ; « Science publique », France Culture, du 02/12/11.

Télévision : un reportage d'1 min 15 diffusé sur TF1 et LCI a eu le mérite de mettre le problème sur des canaux à diffusion large ; un autre reportage diffusé sur Canal + le 4 décembre montrait une situation de dépose précautionneuse ; enfin le « Magazine de la Santé » sur France 5 du 16 février 2012.

CORRESPONDANCE – Nous avons rédigé de nombreuses lettres d'alerte.

- Le 16 septembre 2011 : lettre à M. Maraninchi, directeur de l'Afssaps, demandant de relancer le dossier.
- Le 21 novembre, une seconde lettre à M. Maraninchi donnait un compte-rendu de la réunion du 14 octobre.
- Le 29 novembre, lettre à M. Libault, directeur de la Sécu, demandant le déremboursement des amalgames.
- Le 6 décembre, une lettre à M. Couzinou, président du Conseil National de l'Ordre des Dentistes (CNOD) reprochant à l'Ordre un parti pris en faveur des amalgames.
- Le 16 décembre, lettre ouverte au même Couzinou en réponse à son édito à la dernière Lettre du Chirurgien-Dentiste de France.
- Le 19 décembre, nous écrivions à Mme la Ministre de l'Écologie.
- Le 20 décembre, 3e lettre à M. Maraninchi pour faire état d'un cas de maltraitance.
- Le 17 janvier, 2^e lettre ouverte à M. Couzinou en réponse à un second article malhonnête.
- Le 10 février, lettre à X. Bertrand, ministre de la Santé.
- Le 13 mars, lettre ouverte à M. Fillon, ministre de l'écologie par intérim.
- Le 9 avril, lettre à Laurent Michel, directeur général de la prévention des risques.
- Le 10 avril, lettre au Scenihp pour demander une AMM sur les amalgames.
- Le 14 avril, lettre à BIOIS pour commenter le rapport.
- Le 6 juin (AM2E*), lettre aux députés européens sur la reconnaissance des MCS et EHS.
- Le 15 juin, 4^e lettre à M. Maraninchi pour lui demander des nouvelles de l'actualisation.
- Le 20 juin, lettre à Chantal Jouanno avec un dossier sur l'amalgame comme dispositif médical toxique.
- Le 10 juillet, lettre de félicitation aux ministres de l'environnement et de la santé.
- Le 20 juillet (AM2E), lettre à Marisol Touraine concernant la prise en charge des maladies émergentes.
- Le 31 juillet, lettre à M. Touraine sur les Ordres professionnels.
- Le 27 août, lettre de relance aux ministres de l'environnement et de la santé.

* AM2E : *Alliance pour les Maladies Environnementales Émergentes*

Soit 20 lettres officielles toutes rédigées par nos soins, nécessitant des arbitrages internes puis avec les autres associations signataires + des argumentaires toujours renouvelés + des dossiers et annexes à constituer.

Remarque : l'Afssaps-Ansm a reçu en outre des courriels, coups de téléphone, une bibliographie, et elle était en copie de la plupart de ces lettres.

Notre obstination n'est pas vaine : nous serons reçus le 2 octobre au ministère de la Santé.

ALLIANCES – NAMD s’inscrit au sein de deux grands ensembles :

- **Au niveau international**, l’*Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure*, présidée par le très actif avocat américain Charlie Brown, nous constitue en entité politique capable de peser lors des négociations internationales et d’y contrecarrer la Fédération Dentaire Internationale (FDI) et les intérêts privés qu’elle représente pour éviter l’interdiction des « activités commerciales » liées à l’amalgame.

- **Au sein du Réseau Environnement Santé**, NAMD agrège un nombre croissant d’associations. Suite à notre conférence de presse d’octobre, la Coordination Nationale Médicale Santé Environnement (CNMSE) et Odenth se déclaraient prêts à nous rejoindre. Le 26 novembre, André Lefranc se rendait au vingtième anniversaire d’Odent. Avec le RES, ATC, Mercure & Co, SOS-MCS, la CNMSE et Odenth, nous sommes donc sept signataires réguliers des lettres que nous produisons ; nous nous associons de la sorte à des médecins, des dentistes, des toxicologues pour donner force à nos propos.

D’autre part se met en place une *Alliance pour les Maladies Environnementales Émergentes* (AM2E) qui rassemble au sein du RES les associations représentant des malades de l’environnement ou dénonçant des risques émergents, et dans laquelle nous jouons un rôle moteur. À ce jour, l’*Alliance* comprend les associations *SOS MCS*, *Robin des Toits*, le *Collectif des électrosensibles de France*, *Priartem*, *Fibromyalgie France*, *Le Lien* et *NAMD*. L’objectif premier est, pour chaque entité, de gagner en visibilité et donc en impact politique. D’autre part, ce sera un pont entre des malades dont les symptômes se recoupent souvent, et dont les parcours médicaux sont comparables.

VIE INTERNE DE L’ASSOCIATION – La gestion des adhérents a été profondément revisitée : les adhésions arrivent à présent chez Geoffrey Begon, qui transfère à la trésorerie (Jean-Luc Boffet) les chèques et les dépenses en fin de mois. L’inconvénient majeur est le délai d’encaissement, mais nous estimons qu’il est largement compensé par la centralisation du traitement et la rapidité du service rendu.

En outre, André Lefranc a mis en place un outil de gestion des adhérents, « Galette », qui simplifie nettement le travail, même s’il reste à perfectionner et si le transfert des données a été parfois laborieux. Avec ce système, la transition est en cours vers d’autres modalités d’adhésions : on ne cotisera désormais plus pour l’année en cours mais pour une année pleine, à compter de l’inscription dans la base Galette.

André a également mis au point des procédés de communication internes au conseil d’administration qui ont permis, en plus des communications de routine par mails, la tenue de deux CA téléphoniques, en janvier et en juin 2012, dans les meilleures conditions.

Il a enfin créé un site bibliographique qui a permis de constituer la bibliographie que nous avons envoyée à l’Afsaps et de procéder à la veille scientifique pour l’année 2012. Le remplissage du site a été long, et il est loin d’être achevé ; mais cela va nous permettre d’assurer beaucoup plus rapidement des travaux similaires, de constituer rapidement des bibliographies selon des problématiques choisies et éventuellement de mettre en place des outils à destination des patients et/ou des praticiens.

Parmi les activités courantes, il faut compter des traductions (notamment celle du passionnant rapport d’Ulf Bengtsson sur les Conflits d’intérêts), l’animation du site et, depuis le 6 mai dernier, de la page Facebook ; et les échanges téléphoniques et écrits avec le public, les adhérents ou les journalistes.

Pour assurer avec constance l’ensemble de ces missions, le CA a décidé de créer un emploi à temps partiel ; Geoffrey Begon occupe donc le poste de Délégué Général. Equipé pour ce travail à domicile à partir de février, il est salarié depuis juillet. Le poste est subventionné à 70 % grâce à une convention passée avec Pôle Emploi, ce qui en conditionnait la possibilité. Enfin, nous comptons recouvrer un peu d’aisance financière avec la restitution des fonds détournés par J.-P. Gabillet, ancien trésorier, condamné le 22 septembre 2011 à reverser 28 500 € à l’association (affaire en cours. JP Gabillet a été condamné mais n’a pas commencé à rembourser : Namd le met en demeure de le faire via son avocat).